



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Académie de Dijon

**Education
Physique et
Sportive**

**MEMENTO
EXAMEN du
DNB**

Session 2018

**A l'usage des professeurs d'EPS
et des chefs d'établissements.**

**Inspection Pédagogique Régionale
Education Physique et Sportive**

Les textes :

- [Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 \(article 13\)](#) (MENX1241105L) d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- [Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015](#) (MENE1506516D) relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- [Arrêté du 9 novembre 2015 modifié](#) (MENE1526483A) relatif aux programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4)
- [Décret n° 2015-1929 du 31 décembre 2015](#) (MENE1531422D) relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège
- [Arrêté du 31 décembre 2015](#) (MENE1531425A) fixant le contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège puis modifié par [Arrêté du 11 mai 2016](#) (MENE1612423A).
- [Note de service n° 2016-063 du 6 avril 2016](#) (MENE1609352N) relative aux modalités d'attribution à compter de la session 2017
- [Note de service n° 2016-090 du 22 juin 2016](#) (MENE1615562N) relative à l'instauration et organisation de la cérémonie républicaine de remise du diplôme national du brevet et du certificat de formation générale

1. Définition du champ d'évaluation

Le DNB repose sur l'évaluation :

- d'une part du niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, compétences et de culture et
 - d'autre part des résultats aux épreuves d'un examen en fin de cycle 4 comprenant 2 écrits et un épreuve orale.
- ▷ L'évaluation du niveau de maîtrise rend compte de l'acquisition par l'élève des connaissances et compétences attendues à la fin du cycle 4 et fixées par les programmes d'enseignement.
- L'évaluation porte sur les quatre composantes du domaine 1 et sur les quatre autres domaines de formation. Toutes les composantes sont appréciées de façon indépendante ; elles ne peuvent donc pas être compensées entre elles.
 - Les 5 domaines du socle sont déclinés en 5 compétences générales en EPS, elles même découpées en compétences à travailler.
 - Les APSA supports des apprentissages en EPS sont classées en 4 champs d'apprentissage : pour une EPS équilibrée, tous les élèves doivent avoir atteint le niveau attendu de compétence dans au moins une activité physique par champ d'apprentissage (ou mieux encore une activité de chaque groupe d'activité au nombre de huit).

⇒ Remarque :

- le choix des APSA, support des enseignements en EPS, est laissé à l'initiative des équipes pédagogiques. Le projet pédagogique doit définir un parcours de formation équilibré et progressif, adapté aux conditions locales (caractéristiques des élèves, conditions matérielles et équipement, ressources humaines etc...) et permettre l'émergence de toutes les compétences à travailler.
- Il n'y a plus de liste nationale des activités ni de référentiels s'y rapportant : les équipes devront définir les attendus de fin de cycle propre à leur établissement.

L'EPS n'est pas appréciée dans les épreuves écrites mais participe à l'évaluation des :

- ▷ Parcours de formation (au nombre de 4) :

- Parcours citoyen (enseignement moral et civique) : découverte de la sensibilité, de la règle, du jugement et de l'engagement.
- Parcours avenir (parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel) : observer, développer le sens de l'engagement et de l'initiative.
- Parcours d'éducation artistique et culturelle : favoriser la démarche du projet, donner du sens aux expériences.
- Parcours santé :

⇒ Remarque : l'EPS peut trouver sa place dans chacun de ces parcours

▷ Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) :

- Ils se fondent sur des démarches de projet interdisciplinaires conduisant à des réalisations concrètes individuelles ou collectives et ils contribuent à la mise en œuvre des parcours de formation des élèves.
- Les thématiques interdisciplinaires sont inscrites dans les programmes dont ils sont une modalité explicite de mise en œuvre.

⇒ Remarque : les équipes EPS, déjà investies dans de nombreux projets interdisciplinaires, pourront participer aux différentes thématiques.

2. Modalités de l'évaluation

Le DNB c'est donc :

➤ une note sur 400 points pour le niveau de maîtrise,

▷ Le niveau de maîtrise de chacune des composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est apprécié selon une échelle de référence comportant quatre échelons (maîtrise insuffisante pour 10 points, maîtrise fragile pour 25 points, maîtrise satisfaisante pour 40 points et très bonne maîtrise pour 50 points). Le niveau 3 est celui qui permet de valider l'acquisition du socle commun à la fin du cycle 4, « la maîtrise est assez affirmée pour permettre le réinvestissement dans une situation pédagogique inédite » (cf. Repères à destination des équipes pédagogiques pour évaluer les acquis de fin de cycle 4 – académie de DIJON)

▷ Le positionnement de l'élève sur cette échelle s'apprécie à la fin du cycle et ne résulte pas d'une évaluation spécifique : un suivi régulier des apprentissages doit permettre ce bilan.

▷ Le positionnement résulte de la synthèse des éléments et appréciations portées par tous les membres de l'équipe pédagogique du cycle.

⇒ Remarques :

- Les notes des matières (quand elles existent encore) ne sont plus prises en compte dans la validation du DNB.
- Les équipes devront rester vigilantes car leurs « avis » ne seront pas systématiquement pris en compte : 2 avis au moins sont préconisés sur les 3 disciplines du pôle A (Arts plastiques, Education musicale et EPS) pour le domaine 1.4 (comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps) (cf. Repères à destination des équipes pédagogiques pour évaluer les acquis de fin de cycle 4 – Corps d'inspection - Région académique BOURGOGNE FRANCHE COMTE)

➤ une note sur 300 points pour l'examen final.

▷ Deux écrits

▷ Une épreuve orale

⇒ Remarque : l'EPS peut participer à l'évaluation de l'épreuve orale si la discipline est concernée par le choix du candidat (parcours ou EPI).

▷ Les certificats médicaux :

- Article D.312-1 du code de l'éducation : « L'éducation physique et sportive figure au programme et dans les horaires, à tous les degrés de l'enseignement public. Elle s'adresse à l'ensemble des élèves. Elle doit être adaptée à l'âge et aux possibilités individuelles, déterminées par un contrôle médical. »
- L'inaptitude totale, ou partielle doit être notifiée et précisée (date, durée, pratiques autorisées, etc.) par un certificat médical (article D.312-2 du code de l'éducation).

▷ Il appartient aux équipes d'être en mesure de proposer une activité adaptée aux possibilités de tous les élèves pour leur apprendre « à réfléchir, à mobiliser des connaissances, à choisir des démarches et des procédures adaptées, pour penser, résoudre un problème, réaliser une tâche complexe ou un projet, en particulier dans une situation nouvelle ou inattendue » (Décret n° 2015-372).

▷ Quid du contrôle adapté ?

- Il était destiné :
 - aux élèves présentant une inaptitude partielle de plus de 3 mois
 - aux élèves ayant un handicap suivi par le médecin de santé scolaire
 - aux élèves faisant l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation ou PPS (élèves dont le handicap est reconnu par la MDPH) et qui ne peuvent pas avoir une pratique assidue des APSA programmées en classe de 3^{ème}.
- Article D. 312-6 du code de l'éducation : « les candidats handicapés physiques et les inaptes partiels scolarisés peuvent, en fonction des modalités de prise en compte de l'éducation physique et sportive définies par le règlement d'examen, soit bénéficier d'un contrôle en cours de formation adapté à leurs possibilités, soit participer à une épreuve ponctuelle d'éducation physique et sportive aménagée »

▷ On ne peut plus parler de contrôle adapté dans le cadre du DNB puisqu'il n'y a plus de note disciplinaire.

▷ Toutes les évaluations dans le cadre du DNB doivent être adaptées aux capacités du candidat si l'on veut mesurer un niveau de maîtrise (donc un processus plutôt qu'un résultat).

3. Organisation pédagogique

- « L'évaluation du niveau de maîtrise du socle commun est menée tout au long du cycle 4, dans les différentes situations d'apprentissage » (note de service du 6 avril 2016).
- « Le niveau de maîtrise atteint par l'élève, dans chacune des composantes du premier domaine et chacun des quatre autres domaines qui composent le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, est fixé en conseil de classe du troisième trimestre de la classe de troisième : il résulte de la synthèse des évaluations réalisées par les enseignants de ce niveau ainsi que de celles menées antérieurement durant les deux premières années du cycle 4" »
- Les élèves et leurs familles doivent être informés de l'évolution des acquis scolaires

▷ Le livret scolaire unique numérique

4. Principes d'évaluation des acquis du socle commun en EPS

1. Identifier, suite à un « diagnostic élèves », les éléments significatifs du socle commun qui seront évalués en EPS au cours du cycle 4
2. Etablir une correspondance entre les éléments significatifs et les attendus de fin de cycle
3. Ordonner les éléments significatifs et les attendus de fin de cycle qui seront travaillés au cours du cycle 4
4. Définir des échelles de positionnement des élèves

5. Concevoir des contextes d'évaluation dans les APSA
6. Suivre l'évolution des acquis des élèves tout au long du cycle 4
7. Positionner les élèves sur les niveaux de maîtrise des composantes du socle évaluées en EPS

Pour plus de précisions, suivez le lien :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/EPS/35/1/EV16_C4_EPS_principe_eval_690351.pdf

Quelques ressources supplémentaires

- Repères à destination des équipes pédagogiques pour évaluer les acquis de fin de cycle 4 – Corps d'inspection - Région académique BOURGOGNE FRANCHE COMTE
- Repères à destination des équipes pédagogiques pour évaluer les élèves au cycle 4 dans le cadre du nouveau collège et des nouveaux programmes disciplinaires – Corps d'inspection - Région académique BOURGOGNE FRANCHE COMTE
- FICHE RESSOURCE POUR L'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE ORALE DE SOUTENANCE D'UN PROJET AU DNB – Corps d'inspection - Région académique BOURGOGNE FRANCHE COMTE

1 FINALITE	
<i>L'EPS a pour finalité de former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre ensemble. Elle amène les enfants et les adolescents à rechercher le bien-être et à se soucier de leur santé. Elle assure l'inclusion dans la classe des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. L'EPS initie au plaisir de la pratique sportive.</i>	
Les 5 domaines du socle	5 compétences générales à travailler pour construire les domaines du socle en EPS
1. Les langages pour penser et communiquer	1. Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps.
2. Les méthodes et outils pour apprendre	2. S'approprier, par la pratique physique et sportive, des méthodes et des outils.
3. La formation de la personne et du citoyen	3. Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités.
4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques	4. Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière.
5. Les représentations de monde et l'activité humaine	5. S'approprier une culture physique sportive et artistique
4 champs d'apprentissage complémentaires pour développer les compétences générales	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée. 2. Adapter ses déplacements à des environnements variés. 3. S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique. 4. Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel. 	
Extrait de « Présentation des programmes EPS novembre 2015 »	

Niveau d'acquisition	Critères académiques
Maîtrise insuffisante 10 pts	La restitution des savoirs ou l'application des savoir-faire ne sont pas maîtrisés pas d'autonomie / pas de maîtrise du familier / compétence non-acquise
Maîtrise fragile 25 pts	la maîtrise permet la restitution des savoirs ou l'application des savoir-faire mais ne s'exerce que dans des situations pédagogiques familières pas d'autonomie / maîtrise du familier / compétence non-acquise
Maîtrise satisfaisante 40 pts	la maîtrise est assez affirmée pour permettre le réinvestissement dans une situation pédagogique inédite début de l'autonomie / maîtrise de l'inédit / compétence acquise
Très bonne maîtrise 50 pts	la maîtrise est assez affirmée pour permettre le réinvestissement dans une situation pédagogique inédite et complexe ¹ début de l'autonomie / maîtrise du complexe / compétence acquise

Extrait de « Repères à destination des équipes pédagogiques pour évaluer les acquis de fin de cycle 4 – Corps d'inspection - Région académique BOURGOGNE FRANCHE COMTE »



INAPTITUDE A L'EPS

Modèle de certificat à utiliser, en référence au décret au 11 octobre 1988 et à l'arrêté du 13 septembre 1989.

CERTIFICAT MEDICAL D'INAPTITUDE A LA PRATIQUE de L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Je soussigné(e), docteur en médecine :

Lieu d'exercice :

Certifie avoir, en application du décret n° 88-977 du 11 octobre 1988, examiné l'élève :(nom, prénom)

.....

Né(e) le et constaté, ce jour, que son état de santé entraîne :

Une inaptitude partielle, totale (1), duauinclus.

► **En cas d'inaptitude partielle**, pour permettre une **adaptation de l'enseignement** aux possibilités de l'élève, préciser en termes d'incapacités fonctionnelles si l'inaptitude est liée :

À des types de mouvements (amplitude, vitesse, charge, posture ...)

À des types d'effort (musculaire, cardio-vasculaire, respiratoire...)

À la capacité à l'effort (intensité, durée...)

À des situations d'exercice et d'environnement (travail en hauteur, milieu aquatique, conditions atmosphériques...)

Autres :

.....
.....
.....

Date, signature et cachet du médecin

(1) barrer la mention inutile